

COMMUNE DE VILLECHENEVE
69770 RHONE
Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 mars 2009

PRESENTS : MM. CRIBIER. CHAZELLES. PIQUET. VARILLON. MME CHIRAT. MM. GRANJARD. SARCEY. MME DUSSUYER. M. CHIRAT. MELLE FAURE. M. BLANC. MME CHAVEROT. MME DE OLIVEIRA. M. BOINON. M. MONDELAIN
Secrétaire de séance : Mr Georges VARILLON

Début de la réunion : 20h30
Fin de la réunion : 0h30

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Approuve le procès-verbal de la réunion du 05 février 2009
2. Vote à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs de l'exercice 2008 de la commune, de l'assainissement, du lotissement les « grandes terres » et du lotissement « les placettes ».
3. Décide à l'unanimité des membres présents de maintenir en 2009 les taux d'imposition fixés en 2008 soit un taux de 12.77% pour la taxe d'habitation, de 16.73% pour la taxe sur le foncier bâti et de 42.04% pour la taxe sur le foncier non bâti.
4. Fixe le taux de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2009 à 0.50 euros par habitant

Votants : 15 Pour : 13 Contre : 1 Blanc : 1

5. Surseoit le vote du budget principal 2009 et décide de fixer la date du vote au lundi 30 mars 2009.
6. Surseoit le vote du budget lotissement les grandes terres 2009 et décide de fixer la date du vote au lundi 30 mars 2009

Votants : 15 Pour : 2 Contre : 6 Abstention : 7

7. Vote à l'unanimité des membres présents le budget Assainissement pour l'exercice 2009 pour un montant en dépenses et recettes de fonctionnement de 13 710 euros et en dépenses et recettes d'investissement de 30 571 euros.
8. Vote à l'unanimité des membres présents le budget Lotissement les Placettes pour l'exercice 2009 pour un montant en dépenses et recettes de fonctionnement de 23 007.51 euros et en dépenses et recettes d'investissement de 45 015.02 euros.

9. Décide à l'unanimité des membres présents de verser une participation financière au Collège du Val d'Argent d'un montant de 39 euros sur l'exercice 2009 suite à la mise à disposition d'un local pour les écoles de certains canton dont celui de Saint-Laurent-de-Chamousset pour la médecine scolaire.
10. Décide de verser une subvention à la CLIS de Saint-Martin-en-haut sur l'exercice 2009 :

Vote sur le principe :

Votants : 15 Pour : 10 Contre : 4 Blanc : 1

Décide de verser à la CLIS une subvention de 23 euros pour l'exercice 2009 :

Votants : 15 Pour 23€ : 9 Pour 50€ : 4 Pour 100€ : 1

Blanc : 1

11. Décide à l'unanimité des membres présents de verser la somme de 300 euros à l'Echo du Mont d'Azol sur l'exercice 2009 pour leur participation à l'ensemble des cérémonies.
12. Rejette les demandes de subvention formulées par l'école de musique de Panissières et l'association Vie Libre
13. Sollicite une subvention auprès de la Préfecture du Rhône pour la réalisation des travaux de réfection du pont endommagé au lieu-dit « le Fetel » lors des intempéries de novembre 2008.
14. Approuve les nouveaux statuts du SYDER relatifs à la modification de l'adresse postale.
15. Visualise à l'écran le projet de construction d'un colombarium dans le cimetière communal de Villechenève . Une étude est en cours afin de connaître la demande.
16. Visualise à l'écran le logiciel cimetière nouvellement installé permettant ainsi d'effectuer des recherches dans de bonnes conditions.
17. Ecoute un rapport des commissions municipales.
18. Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses

Fait en Mairie le 20 mars 2009
Le Maire,

J.CRIBIER